

## Section POMFIN

Séance du 27 août 2014

### Rapport sur les recettes Swisslos 2013 et l'alimentation 2014 des enveloppes réservées au Jura bernois selon art. 17+20 LStP

#### 1. Résultat Swisslos 2012 et répartition 2013

Les recettes 2012 pour le canton de Berne se montent à 54'943'957 francs, soit une hausse de 3.5% par rapport à l'année précédente (+1'862'845 francs). Cette augmentation provient de trois facteurs : interventions conséquentes sur les coûts administratifs, hausse des recettes et modifications comptables qui entraîneront des recettes extraordinaires pour les années 2013 à 2016.

S'agissant de la répartition, le Conseil-exécutif fait passer de 10 à 20% la part attribuée au Fonds d'encouragement pour les activités culturelles (FEAC), comme c'était attendu. Cela permet de faire face à la hausse des besoins dans le domaine culturel tout en maintenant les moyens budgétaires à un niveau stable. En ce qui concerne le Fonds du sport, les mesures prises ces dernières années (alimentation extraordinaire de 25 millions, alimentation annuelle avec 35% des recettes totales de la loterie et mesures visant à réduire les subventions accordées) ont permis de retrouver des liquidités suffisantes pour faire face aux demandes sur la base d'une alimentation annuelle de 25%. Cela signifie que la part qui reste pour le Fonds de loterie est comparable à l'année passée, les 10% supplémentaires accordés à la culture étant compensés par le retour à la normale dans le Fonds du sport. Enfin, il n'y a pas de contribution extraordinaire à Pro Cinema Berne en 2014.

#### 2. Quote-part du Jura bernois

	Canton Berne	Jura bernois	Quote-part JB/canton
Population au 31.12.2012	992'617	52'251	<b>5.3% (5.264)</b>
Population année précédente	985'046	51'796	<b>5.3% (5.258)</b>
Evolution (nb d'habitant-e-s)	+ 7'571	+ 455	
Evolution (%)	+ 0.77%	+ 0.88%	

Le Jura bernois continue de bénéficier de 5.3% des recettes cantonales de la loterie en 2013. Pour la première fois depuis la création du CJB, la croissance de sa population a été supérieure à celle du canton. La marge pour continuer de toucher 5.3% augmente un peu. Toutefois, elle reste proche des 5.2% malgré ce léger sursaut démographique.

### 3. Enveloppes réservées au Jura bernois

#### 3.1. Fonds du sport (FS)

Part Fonds du sport BE (25%) 13'700'000

**Enveloppe du CJB 5.3%** **722'730<sup>1</sup>** (2012 : 985'500)

#### 3.2. Fonds d'encouragement pour les actions culturelles (FEAC)

Part FEAC BE (20%) 10'900'000

**Enveloppe du CJB 5.3%** **577'790** (2012 : 280'900)

#### 3.3. Fonds de loterie (FL)

	<i><b>Recettes 2012</b></i>	<i><b>Recettes 2012</b></i>
Total Swisslos BE	54'943'957	53'081'112
- Part Fonds du sport	-13'700'000	-18'500'000
- Part FEAC	-10'900'000	-5'300'000
- Part Pro Cinema Berne	-0	-1'350'000
- Subventions périodiques	-2'977'000	-2'757'000
Fonds de loterie BE	27'366'957	25'174'112
<b>Enveloppe CJB 5.3%</b>	<b>1'450'449</b>	<b>1'334'228</b>

#### 3.4. Bilan

Le total des trois enveloppes réservées au Jura bernois en 2014 est de **2'750'959 francs** (2012: 2'600'628), soit une augmentation de 150'000 et quelques francs. Cela permet d'apaiser les craintes émises l'an passé sur la liquidité des trois Fonds, puisque contrairement aux prévisions qui tablaient sur une baisse des moyens accordés au Fonds de loterie et malgré la hausse des moyens accordés au Fonds culturel, il n'y a pas en 2014 d'alimentation extraordinaire de Pro Cinema Berne et la part accordée au Fonds du sport redescend de 35 à 25%.

En ce qui concerne le FEAC, il convient d'y ajouter certains moyens budgétaires étant donné que le Fonds est alimenté par deux sources (recettes de loterie et budget cantonal) mais au vu du changement de système induit par la nouvelle loi, des éclaircissements sont nécessaires sur ce dont dispose effectivement le CJB pour le soutien des projets. La tendance est que le FEAC sera désormais mieux alimenté, tout en sachant que les tâches qu'il finance ont augmenté.

---

<sup>1</sup> 5.3% représentent 726'100 francs auxquels il faut soustraire 3'370 francs en raison d'une correction a posteriori (dossier concernant le Jura bernois qui n'avait pas été comptabilisé correctement en 2013)